



## CAP 2030 : Ces pistes qui préfigurent l'avenir de la RE2020

[lemoniteur.fr/article/cap-2030-les-neuf-groupes-de-travail-livrent-leurs-preconisations.2340364](https://lemoniteur.fr/article/cap-2030-les-neuf-groupes-de-travail-livrent-leurs-preconisations.2340364)



© AdobeStock

Chose promise, chose due. Afin de **bâtir un cadre commun de référence pour élargir le périmètre de la RE 2020 à d'autres aspects environnementaux**, les **neuf groupes de travail** qui composent l'initiative **CAP 2030** viennent de rendre leurs copies. Chacun d'eux a mobilisé plus de 1000 professionnels volontaires durant cette première phase de travail, qui a démarré en octobre 2023. Ils ont ensuite bâti des propositions autour de nouvelles thématiques telles que la mesure des performances, l'eau, la biodiversité, l'économie circulaire, la qualité de l'environnement intérieur, l'adaptation au changement climatique, le low-tech. Des sujets qui s'ajoutent aux enjeux liés au carbone et à l'énergie. Leur format dépend de la maturité des thématiques, des travaux de recherche existants et du retour d'expérience disponible.

Ces travaux, totalisant près de **400 pages**, sont désormais disponibles sur le site du Plan Bâtiment Durable. Ils sont pilotés par le **groupement d'intérêt écologique (GIE) dédié** - composé de l'**Alliance HQE-GBC**, du **Collectif des démarches quartiers bâtiments durables** et du **Collectif Effinergie** - avec l'appui du **Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)**, du Plan Bâtiment Durable, et le soutien de l'**Ademe** et de la **Direction générale de l'Aménagement, du logement et de la nature (DGALN)**.

## Neutralité carbone : vérification par une tierce partie indépendante

---

Le premier groupe a axé ses travaux autour de la **vérification des analyses de cycle de vie**, devenue obligatoire pour les bâtiments neufs depuis l'introduction de la RE2020. « Actuellement, ces ACV produites à réception du bâtiment peuvent être contrôlées de manière aléatoire dans le cadre réglementaire, mais il n'existe pas de processus de vérification au sens strict », déplore Gwenn Le Seac'h, chargée de mission bâtiment-environnement à l'Alliance HQE-GBC et co-pilote de ce groupe de travail (GT). Ce pourquoi ce GT propose d'introduire une **vérification par une tierce partie indépendante**. Objectif : assurer la précision des données utilisées et leur transparence dans le processus d'évaluation et donc, garantir la qualité des bâtiments vis-à-vis des critères environnementaux.

Le GT appelle aussi à anticiper dès maintenant les futurs seuils 2028 et 2031 de l'IC construction et de l'IC énergie, afin d'utiliser des données utiles pour le futur et d'anticiper d'éventuels surcoûts.

## Mesure des performances de l'étanchéité à l'air

---

L'étanchéité à l'air des bâtiments influe sur la maîtrise des consommations énergétiques. C'est pourquoi ce deuxième groupe de travail propose de **systématiser le suivi de la perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments**, de la conception à la réception. « Des éléments sont déjà présents dans les réglementations, comme l'obligation de mesure de perméabilité à l'air pour les bâtiments résidentiels, mais ils méritent d'être approfondis et étendus à toutes les phases de projet », explique Angélique Sage, responsable technique du Collectif Effinergie et co-pilote de ce GT. Plusieurs étapes sont ainsi jugées indispensables comme la **réalisation d'un carnet de détails techniques en phase conception** pour atteindre les objectifs fixés préalablement, un **suivi de chantier** avec des mesures intermédiaires, en amont d'un **test final** réalisé par un opérateur indépendant. Chacune d'elle serait alors matérialisée par une **attestation**.

En complément, le GT propose de **renforcer les niveaux d'exigence des indicateurs réglementaires, voire de les compléter**. Angélique Sage reprend : « dans le cas des maisons en bande, il existe une méthode pour calculer leurs niveaux d'étanchéité à l'air global. Mais ce calcul peut être défavorable. Il conviendrait de se rapprocher du calcul utilisé pour les logements collectifs ».

## Avant le Bepos, le bâtiment à sobriété renforcée

---

Sur la thématique liée à l'énergie, les acteurs se sont interrogés sur la notion de **Bâtiment à énergie positive** (Bepos), introduit par la loi Grenelle 1 et porté dans l'expérimentation E+C-, et disparue dans la RE2020. « Nous avons défini plusieurs **prérequis essentiels** pour être Bepos. Ces prérequis s'appuient sur la réglementation en vigueur, comme l'indicateur Bbio ou les Coefficients d'énergie primaire (Cep), et nous proposons des **indicateurs complémentaires** autour de la régulation des équipements de chauffage et de refroidissement, ou de la gestion centralisée de l'énergie », détaille Angélique Sage, également co-pilote de ce GT.

Les échanges en réunion ont aussi amené au constat que les bâtiments peuvent aller plus loin en termes de sobriété que les prérequis du Bepos. « Nous avons donc proposé la notion de **bâtiment à sobriété renforcée**, qui consiste à pousser le plus loin possible la performance de l'enveloppe », explique la responsable technique. Le GT propose aussi les bases d'une méthodologie de prise en compte des consommations mobilières, c'est-à-dire des appareils électroménagers par exemple.

Ce n'est pas tout. Ce GT, très fructueux, traite également du **lien entre le bâtiment et la mobilité**, et propose des **leviers d'actions** à l'échelle de la parcelle, sur la base des travaux menés par Efficacity : stationnement mutualisé, infrastructure de recharge électrique et espaces de coworking sont autant de propositions pour accompagner la décarbonation. « Là encore, alors que des obligations réglementaires sont déjà en place, le besoin de contrôle et de vérification de leur bonne application est importante », appuie Angélique Sage.

## Définir des protocoles de mesures de la QAI

---

« Pour l'heure, le GT sur la qualité des environnements intérieur a surtout réalisé un vaste état des lieux des **indicateurs existants sur l'acoustique, l'éclairage, la qualité d'air intérieur et le confort thermique** », indique Gwenn Le Seac'h. Quelques propositions sont tout juste esquissées, comme la nécessité de **définir des protocoles de mesures et d'évaluation** pour mettre en œuvre les indicateurs proposés et de mettre en place une stratégie de **déploiement de capteurs pour la surveillance en exploitation**, que ce soit pour l'éclairage ou la QAI.

Côté confort thermique, le GT propose de s'appuyer sur les recherches du projet Renoptim, issu du programme Profeel, qui vise à établir un modèle de confort thermique d'été pour le logement collectif, pour ce début d'année 2025. Ces propositions seront développées lors de la deuxième phase de travail de CAP 2030.

## Cinq indicateur sur la gestion durable de l'eau

---

CAP 2030 creuse le sillon de la performance environnementale de la RE2020 pour intégrer de nouveaux sujets. Parmi eux, la **gestion des eaux pluviales (EP) à la parcelle**. À partir du bilan des textes législatifs, des référentiels et des méthodes de gestion existantes, le groupe de travail en charge de ce sujet a proposé d'établir **cinq catégories d'indicateurs**.

« Les premiers, **hydrologiques**, visent à quantifier les flux d'eau, à partir des débits d'infiltration, des volumes de rétention ou des coefficients de ruissèlement », indique Gwenn Le Seac'h. Les seconds, **environnementaux**, s'intéressent à la réduction de la pollution de l'eau et à la richesse de la faune et de la flore dans les ouvrages de gestion des EP. Les indicateurs **économiques** permettent d'évaluer les coûts des solutions de gestion par rapport aux économies d'eau potable. Et comme les aménagements de rétention d'eau peuvent aussi avoir un impact sur la qualité de vie des riverains, des indicateurs **sociaux** sont aussi proposés.

Enfin, le GT a proposé des indicateurs de **résilience urbaine** pour définir l'impact des dispositifs sur les flots de chaleur et le risque d'inondation. « Toutes ces préconisations prennent appui sur des **solutions fondées sur la nature (SFN)** », ajoute la chargée de mission.

## Économie circulaire : prendre en compte l'évolutivité

---

Alors que la RE2020 fixe juste un impact nul lors du réemploi de matériaux, « le GT sur l'économie circulaire propose la **définition d'indicateurs** qui pourrait intégrer les futurs décrets », soutient Angélique Sage. Ainsi, une première thématique concerne l'**optimisation des flux de matières sur les chantiers**. « Nous proposons de regarder l'intégration de produits, équipements et matériaux (PEM) issus de l'économie circulaire, donc des matières entrantes, vis-à-vis de la gestion des déchets, donc des matières sortantes. Un levier qui impliquerait de renseigner quatorze indicateurs différents, ce qui est certes dense, mais peut être fait aisément avec une bonne **traçabilité** », estime Gwenn Le Seac'h, également co-pilote de ce GT.

En parallèle, le GT a établi un ensemble de critères qui flèchent la **démontabilité des composants** des lots couvertures, cloisonnements, façade, revêtement, installation sanitaire, etc. avec, à la clé, un **score de démontabilité**.

Autre levier, la prise en compte de l'**évolutivité du bâti** : « nous pourrions demander des preuves de ce qui a été mis en place pour assurer l'extension ou la réversibilité de l'ouvrage », analyse-t-elle. Enfin, **les flux de matière pourront aussi être analysés sur toute la durée de vie du bâti** en s'appuyant sur les données des FDES de la base Inies, jusqu'à estimer le stockage potentiel de matériaux obtenu en fin de vie.

## Focus sur le Coefficient de biotope surfacique enfin harmonisé

---

Pour prendre en compte la biodiversité dans les futures réglementations, CAP 2030 s'appuie sur une évolution d'un indicateur connu, le **Coefficient de biotope surfacique, désormais CBSH pour harmonisé**. « Contrairement au CBS qui se concentre davantage sur la perméabilité des sols, le CBSH permet de différencier les strates végétales et prend en compte la diversité des habitats pour mieux évaluer le potentiel écologique d'un site », déplore Serge Nader, chargé de mission aménagement et adaptation au changement climatique à l'Alliance HQE-GBC. Un sujet clairement identifié et qui fait l'objet de travaux depuis 2021. Le livrable, très mature, accompagné d'un outil numérique pédagogique, s'appuie sur une **nomenclature détaillée de 41 typologies de surfaces** et inclut des **règles de calculs performancielles, testées sur des projets réels**.

## Adaptation au changement climatique

---

Ce huitième rapport contient des **fiches pratiques destinées à mieux intégrer l'adaptation au changement climatique** dans les projets de construction. Les premières clarifient les concepts clés, les modèles et scénarios climatiques, et les dispositifs réglementaires existants. D'autres définissent les **aléas** et les **risques** en identifiant à chaque fois l'**impact potentiel sur le bâti comme sur les occupants** ainsi que les **outils mobilisables**. « Concrètement, face au risque de

surchauffe du bâti, la fiche pratique permet d'abord de comprendre de quoi il s'agit, l'impact créé et les recommandations comme la mise en œuvre de solutions bioclimatiques à l'instar des protections solaires ou d'une végétalisation adaptée », indique Serge Nader, co-pilote de ce GT.

Les risques et les aléas sont aussi caractérisés en fonction de la **phase, qu'il s'agisse de conception, de construction ou d'exploitation** et de la **localisation** du projet. Il poursuit : « notre travail sur la deuxième année consistera à mettre en place une grille d'analyse et un **diagnostic de vulnérabilité** afin de **prioriser les actions en fonction des types de risques** ».

## Le low-tech, un sujet transverse

---

Le dernier groupe de travail aborde les sujets liés au low-tech. Une thématique transversale, qui doit irriguer l'ensemble des recherches des huit autres GT. « À partir de l'état des lieux établi dans cette première phase, l'objectif est de **définir un score low-tech et flécher des actions à mener par GT**. Par exemple, sur le sujet du carbone, une des propositions serait d'introduire un bonus compensatoire lorsque la structure est renforcée pour prévoir l'évolutivité du bâti », prévoit Gwenn Le Seac'h

## Vers un cadre commun de référence

---

« Ces premiers travaux viennent nourrir la co-construction du **cadre commun de référence (CCR)**, objet central du projet CAP 2030, dont **une première version sera présentée au 1er trimestre 2025** », conclut Rachel Chermain, directrice de l'Alliance HQE-GBC. Destiné aux bâtiments résidentiels et tertiaires sur l'ensemble du territoire, le CCR veille à sa convergence avec les cadres réglementaires et normatifs nationaux et européens. Il pourra être largement expérimenté par les maîtres d'ouvrage à travers les certifications, labels et démarches Bâtiments durables. Leurs retours d'expérience viendront alimenter l'Observatoire CAP 2030 et permettront d'enrichir et d'ajuster le CCR. Quant aux travaux des groupes de travail, **les inscriptions restent ouvertes !**